

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

03 JUN 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
Greffier
JANCKA KRAKAS DE BRUGGHE

Réserve
au
Moniteur
belge



25073008

N° d'entreprise **0401 967 307**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

HABITATIONS DE BRUXELLES MILLE DEUX CENT DIX

Forme légale **Société coopérative**

Adresse complète du siège **Rue Amédée Lynen 21 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode**

Objet de l'acte : Commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2024

L'Assemblée, sous réserve de la Région de Bruxelles-Capitale, qui s'abstient par la voix de sa représentante, Madame OSSELAER, procède à la nomination du Commissaire aux comptes, à savoir le bureau « SANOAUDIT », représenté par Monsieur Serge Octave, pour les exercices 2023,2024,2025, conformément aux statuts et sur base de la proposition prise en CA à la date du 13 décembre 2023.

GauthierGilot, Directeur Général mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente assemblée en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge.

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)